



Baisse de salaire pour même heure travailler

Par **Juju270369**, le **02/02/2017** à **16:39**

Bonjour

J'étais dans mon entreprise depuis 3ans et mon patron la vendu .

J'ai donc été reprise "avec" , mon contrat de travail ne changeant pas et j'étais enceinte.

Au moment de reprendre mon poste après un congé parental . Mon patron actuel a embauché un cdi pour me remplacer.

Il me demande de baisser mon salaire , pour le même nombre d'heure voir plus . Si je ne signe pas se papier il me licencie.

Quels sont mes droits ?

Par **Lag0**, le **02/02/2017** à **16:44**

Bonjour,

Votre employeur doit vous reprendre, après votre congé, au même poste ou poste similaire avec même rémunération.

Vous n'avez aucune obligation d'accepter une baisse de salaire.

Pour vous licencier, l'employeur devra faire valoir un motif.